
Séance du 14 mai 2024

N° 35/2024
Réhabilitation du bâtiment enfance : validation du projet et demandes de subvention.

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Thierry BOISSINOT, Jean-Luc CHARTIER, Annie GUILBERT, , Patrick MOULINEAU, Guillaume PORCHET Sophia AUGER, Didier DAVID, Paul VOUHE.

Excusés avec pouvoirs : Isabelle PIDOUX donne pouvoir à Lucy MOREAU, Christian PINEAU donne pouvoir à Annie GUILBERT, Raphaèle GONTIER donne pouvoir à Virginie MARTINS

Excusée sans pouvoir : Fabienne THORREE, Céline PAILLAT, Sandra SAUVAGE, Olivier TRAVEL, Marine SACRE

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Date de convocation : 07 mai 2024

Date d'affichage : 15 mai 2024

Conseillers en exercice :	19
Présents :	10
Excusés :	09
Pouvoirs :	03
Votants :	13

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



Transmission au contrôle de légalité le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20240514-2024-35-DE Date de télétransmission : 22/05/2024 Date de réception préfecture : 22/05/2024
--

N° 35 : REHABILITATION DU BATIMENT ENFANCE : VALIDATION DU PROJET ET DEMANDES DE SUBVENTION

M. CHARTIER explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable d'effectuer la réhabilitation du bâtiment enfance, pour des raisons d'économies d'énergies mais également pour les raisons de sécurité.

En effet, le réseau électrique interne du bâtiment montre des signes de défaillance, et la très forte utilisation du lieu ne saurait supporter ce risque.

Des chiffrages ont été réalisés, et les travaux se décomposent comme suit :

- Electricité : 45 000 € (dont bloc issue de secours)
- Toiture : 7 000 €

M. CHARTIER signale que cela représente une somme importante et propose qu'un dossier de subvention au titre du PACT soit déposé auprès de l'Agglomération. D'autres financements sont envisagés.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le projet présenté par M. CHARTIER ; et est favorable à l'ensemble des demandes de subvention.

Il charge Mme le Maire d'effectuer les démarches en ce sens, et l'autorise, ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de séance



Sophia AUGER

Le Maire,



Lucy MOREAU

Le Maire,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20240514-2024-35-DE
Date de télétransmission : 22/05/2024
Date de réception préfecture : 22/05/2024